

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE ONZE LE 24 mai (24/05/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mai 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Pierre GUILLAMAT, (représenté par Mme CAVALIE), **Adjoint**,
M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. ROUX), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier MOTHES, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme DOURLENT est nommée secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

05 – 24 Mai 2011

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1

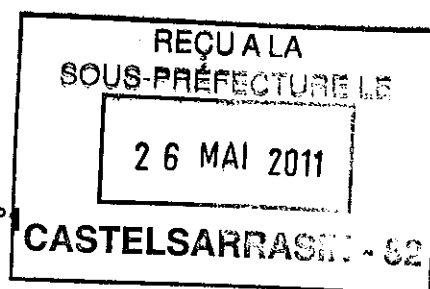
Rapporteur : Mme CASTRO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 approuvant le Budget Primitif 2011,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

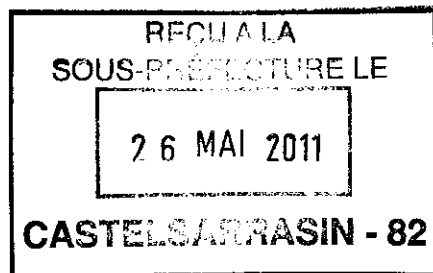
- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 au budget primitif 2011 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant BP 2011	Montant DM
Fonctionnement						
Dépenses						
65	6574	SUBAGR	92	Subventions agricoles	13 600,00 €	5 000,00 €
65	6574	SUBSOC	524	Subventions sociales	49 335,00 €	1 700,00 €
65	6574	SUBADM	01	Subventions associations diverses	47 456,00 €	1 000,00 €
022	022	OPFINF	01	Dépenses imprévues	600 000,00 €	7 700,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						€
Investissement						
Dépenses						
Chap.	Article	Analytique	Fonction	Libellé	Montant	Montant DM
204	2042	TENNIS	411	Subvention équipement Tennis	21 000,00 €	500,00 €
204	2042	DIVSPO	411	Subventions équipement sportives	5 000,00 €	500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1						€

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac le 25 mai 2011
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :